

Fiche de mesure N° 179208 - Synthèse

Mesure réalisée le 17/11/2022 à 10:47 Réf. dossier MCR 152347
 Par le laboratoire EXEM Réf. rapport laboratoire R_SO14188_3_1
 Localisation du point de mesure 85 Avenue de la Galissardière, 83600, FREJUS

Environnement Lieu d'habitation Mesure effectuée A l'intérieur
 Mesure effectuée suivant le protocole ANFR/DR/ANFR/DR 15-4

Positionnement des installations visibles du point de mesure

Aucune installation n'est visible depuis le point de mesure.

Hp (hauteur du point de mesure) : 5.00 m

Conclusion du rapport de mesure

Le rapport de mesure conclut au **respect** des valeurs limites d'exposition fixées par le décret du 3 mai 2002.

Résultat de l'évaluation globale de l'exposition (cas A du protocole)

Le niveau global d'exposition est le résultat de la mesure des champs électromagnétiques émis globalement par l'ensemble des installations environnant le point de mesure, visibles ou non, qui sont en fonctionnement au moment de la mesure.

Niveau global d'exposition : 1.14 V/m

Rappel : la valeur limite la plus faible fixée par le décret du 3 mai 2002 est 28 V/m.

Résultat de l'évaluation détaillée de l'exposition (cas B du protocole)

Une évaluation détaillée de l'exposition a été réalisée. Le résultat de ces mesures détaillées est présenté agrégé par service (colonne mesure), suivi, le cas échéant, du résultat d'un calcul d'extrapolation (colonne extrapolation). Seuls les résultats de mesure supérieurs à 0,05 V/m sont mentionnés.

Service	Bande de fréquence (MHz)	Mesure	Extrapolation	Valeur limite la plus faible du service
Services HF	0,1-30	-		28 V/m
PMR (Réseaux radio mobile professionnels)	30-87,5 (hors TV)	-		28 V/m
Radiodiffusion sonore (FM – RNT)	87,5-108/174-223	-		28 V/m
PMR - balises	108– 880/921–925	-		28 V/m
TV	47-68/470-790	-		28 V/m
TM 700 (Téléphonie Mobile en 700 MHz)	703-788	-	-	36 V/m
TM 800	791-821	-	-	39 V/m
TM 900	925-960	-	-	41 V/m
Radars - balises - FH	960-1710	-		42 V/m
TM 1800	1805-1880	-	-	58 V/m
DECT (Téléphone domestique)	1880-1900	-		59 V/m
TM 2100	2100-2170	-	-	61 V/m
TM 2600	2620-2690	-	-	61 V/m
TM 3600	3400-3800	-	-	61 V/m
Radar - BLR (Wimax)- FH	2200-6000 (hors Wi-Fi et TM)	-		61 V/m
Réseaux locaux radioélectriques ou Wifi	2400-2483/5150-5350/5470-5 ..	1.3 V/m		61 V/m
Niveau total d'exposition pour les services considérés		1.3 V/m		

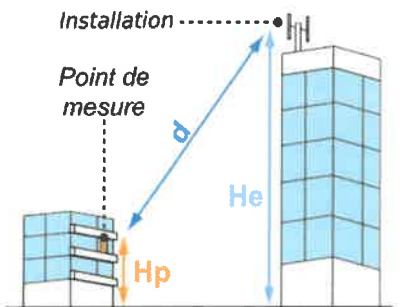
Fiche de mesure N° 179201 - Synthèse

Mesure réalisée le 17/11/2022 à 09:52 Réf. dossier MCR 152348
 Par le laboratoire EXEM Réf. rapport laboratoire R_SO14188_3_2
 Localisation du point de mesure 85 Avenue de la Galissardiere, 83600, FREJUS

Environnement Lieu d'habitation Mesure effectuée A l'intérieur
 Mesure effectuée suivant le protocole ANFR/DR/ANFR/DR 15-4

Positionnement des installations visibles du point de mesure

Hp (hauteur du point de mesure) : 1.80 m



(Schéma type : dans certains cas, Hp est supérieur ou égal à He)

Installations visibles du point de mesure	He (hauteur de l'installation)	d (distance point de mesure/installation)
Linky	1.8 m	0.2 m

Conclusion du rapport de mesure

Le rapport de mesure conclut au **respect** des valeurs limites d'exposition fixées par le décret du 3 mai 2002.

Résultat de l'évaluation détaillée de l'exposition (cas 9 kHz-100 kHz)

Valeurs de 9kHz à 100kHz :

Champ électrique maximal	Champ magnétique maximal
0.27 V/m	0.00056 μ T

Résultat de l'évaluation détaillée de l'objet communicant fixe

Conformément au souhait du demandeur, une évaluation de l'exposition de l'objet communicant fixe a été réalisée. Les champs maximaux électriques (E) et magnétiques (H) ont été mesurés, ainsi que les champs moyens à titre informatif.

Objet communicant Linky

Fréquence centrale	0.063 MHz
Hauteur relative	1.8 m
Nombre d'axes mesurés champ électrique	3
Champ électrique moyen	0.076 V/m
Champ électrique maximal	0.25 V/m
Nombre d'axes mesurés champ magnétique	3
Champ magnétique moyen	0.000017 μ T
Champ magnétique maximal	0.000046 μ T

Note : N/A sera indiqué dans le tableau en cas d'absence d'un nombre d'émissions suffisant.